



## Le nouveau conseil municipal



Sur la photo, de gauche à droite :

René BAUDOUIN – Evelyne REVEL – Geneviève NICOLAS – Geneviève PLANCHE – Françoise VIAL – Michel BUSSERY – Gérard MONCELON – Robert TISSOT – Sébastien FÊCHE – Martin CLAIRET – Cyril GOUTAILLER – Rodolphe TRIOMPHE



**Le 28 Mai, une réunion a eu lieu à la salle Henri IV afin de procéder à l'installation du nouveau conseil municipal avec l'élection du maire et des adjoints.**

**Le 11 juin a eu lieu la première réunion de travail du conseil municipal avec notamment la désignation des membres des différents commissions ainsi que la nomination des délégués aux organismes extérieurs**

**Toute l'équipe composée de jeunes et d'anciens élus est maintenant opérationnelle pour porter et faire aboutir de nouveaux projets dans l'intérêt du village et de ses habitants.**

**Le maire,  
Gérard MONCELON**

**Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde  
en date du 24 février 2020**

Présents : G. Moncelon, J. Botheron, X. Reynard , P. Morel, G. Planche, M. Bussery, R. Tissot, G. Nicolas, J. Padet

Absent avec excuse : J.P. Bernard qui donne procuration à G. Moncelon

Absent : E .Zgainski

Secrétaire de séance : J. Botheron

Date de la convocation : 18 février 2020

**Conseil Municipal du 25 novembre 2019**

Approbation du compte-rendu - **Unanimité des présents et du représenté : 10 voix pour**

**Conseil municipal du 24 février 2019**

Approbation de l'ordre du jour - **Unanimité des présents et du représenté : 10 voix pour**

M. le Maire rappelle l'historique de ce dossier. M. Toinon géomètre expert qui a été mandaté par M. Christophe Morel pour établir ce projet de déplacement de chemin a été invité à la réunion du Conseil Municipal afin de donner des informations et des précisions et répondre aux questions soulevées par son étude.

L'étude réalisée par le géomètre se compose de 3 parties :

- **le plan topographique** qui représente la situation actuelle avec les limites des propriétés riveraines, les relevés d'altimétrie, les talus, les clôtures, les bornes existantes, etc.
- **le plan du « projet » de chemin** avec la partie cédée par M. Christophe Morel à la commune (contenance environ 750 m<sup>2</sup> ) et la partie de chemin rural cédée par la commune à M. Christophe Morel (contenance environ 120 m<sup>2</sup>). Dans les parties destinées à la commune se trouve la bande roulante (largeur de 3m), avec des raccords élargis à l'origine et à l'arrivée. Cette bande roulante est encadrée par des surlargeurs pour talus.  
Ce document fait état également d'une régularisation de surface au profil du propriétaire de la parcelle AD 56
- **le profil en long du « projet » de chemin** ou apparaissent les pentes et rampes actuelles (trait vert) ainsi que le nouveau tracé (trait rouge) présentant un aspect régulier.

M. Michel Bussery demande des précisions au sujet de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur :

Point N° 1 du paragraphe « **j'é mets les réserves suivantes** », il est écrit « **constitution de la fondation et de la structure de la chaussée** »

- M. Toinon ne peut répondre à cette question car il était missionné uniquement pour réaliser l'étude que l'on a vue auparavant. Il conseille de se rapprocher de l'entreprise de travaux publics retenue par M. Morel. M. Toinon constate que le dossier ne comporte pas un document nommé « structure en travers » qui devrait donner des précisions à cette question.

Points N°2 et 3 du paragraphe « **en outre je formule les recommandations suivantes** » ou il est question du cas particulier de riverains et de l'organisation d'une réunion de quartier.

- M. le Maire répond qu'il a pris contact avec M. Christophe Morel pour organiser cette rencontre. Ce dernier a répondu négativement car la proposition qui lui est faite de tracer le futur chemin en milieu de son terrain et non en bordure ne lui convient pas, car cette solution ne permettrait pas le regroupement souhaité de ses parcelles.

M. Toinon prend congé et M. le Maire le remercie de son intervention.

### **Vote du compte administratif assainissement 2019**

Présenté par M. Reynard, Adjoint aux finances

#### *Section d'exploitation*

Excédent de clôture 2018 :	11 450,61 €
Part affectée à l'investissement 2019 :	11 450,61 €
Dépenses :	12 372,10 €
Recettes :	16 433,41 €
Excédent de clôture 2019 :	4 061,31 €

#### *Section d'investissement*

Déficit de clôture 2018 :	25 037,70 €
Dépenses :	103 118,33 €
Recettes :	153 704,37 €
Excédent de clôture 2019 :	25 548,34 €

M. le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote

Unanimité des présents : 8 voix pour

### **Approbation du compte de gestion assainissement 2019**

La comptabilité de la mairie est en accord avec le compte de gestion du percepteur

Unanimité des présents et du représenté : 10 voix pour

### **Affectation de résultat budget assainissement**

Excédent d'exploitation à la clôture 2019 :	4 061,31 €
Excédent d'investissement à la clôture 2019 :	25 548,34 €
Reste à réaliser dépenses :	124 900,00 €
Reste à réaliser recettes :	95 000,00 €
Besoin total de financement :	4 351,66 €

Décide d'affecter comme suit :

l'excédent de fonctionnement au compte 1068 ( recette d'investissement) : 4 061,31 €

Unanimité des présents et du représenté : 10 voix pour

### **Vote du compte administratif communal 2019**

Présenté par M.Reynard, Adjoint aux finances

#### *Section de fonctionnement*

Excédent de clôture 2018 :	268 761,54 €
Part affectée à l'investissement 2019 :	71 032,61 €
Dépenses :	348 225,32 €
Recettes :	379 991,44 €
Excédent de clôture 2019 :	229 495,05 €

#### *Section d'investissement*

Déficit de clôture 2018 :	85 986,61 €
Dépenses :	310 334,72 €
Recettes :	151 341,93 €
Déficit de clôture 2019 :	244 979,40 €

M. le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote

Unanimité des présents : 8 voix pour

### **Approbation du compte de gestion Commune 2019**

La comptabilité de la mairie est en accord avec le compte de gestion du percepteur

Unanimité des présents et du représenté : 10 voix pour

### **Affectation de résultat budget communal**

Excédent de fonctionnement à la clôture 2019 :

229 495,05 € Déficit d'investissement à la clôture 2019 :

244 979,40 €

Reste à réaliser dépenses : 180 880,00 €

Reste à réaliser recettes 426 113,00 €

Excédent total de financement 253,60 €

Décide d'affecter comme suit :

l'excédent de fonctionnement au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté) : 229 495,05 €

Unanimité des présents : 10 voix pour

### **Délibération autorisant M. le Maire à signer l'acte de donation de la salle de l'Amicale**

**Laïque** L'office Notarial de Balbigny est en attente de la délibération du C.M. autorisant la signature de l'acte de donation de la salle de l'Amicale Laïque, qui appartient au Sou des Écoles, au profit de la Commune.

Le C.M. à l'unanimité des présents et du représenté : **10 voix pour** autorise M. Le Maire à signer cet acte de donation. De son côté le Sou des Ecoles devra produire la régularisation des statuts des associations syndicales en Préfecture.

### **Demandes de subvention :**

Amicale Laïque

M. le Maire donne lecture d'un courrier du président de l'Amicale Laïque signalant que cette société assume les frais de fonctionnement de la salle de l'amicale depuis 2018 pour un montant de 1250€. Cette somme devrait être réglée par le propriétaire (Le Sou des Écoles) qui ne peut assumer cette charge Cette dépense grevant lourdement le budget de l'Amicale Laïque, son président sollicite l'attribution d'une subvention de compensation.

Le C.M. à l'unanimité des présents et du représenté : **10 voix pour** donne son accord pour attribuer une subvention de 625 €.

Cantine scolaire

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la présidente de la cantine scolaire, qui sollicite, comme chaque année, une aide financière de la commune pour faire face aux dépenses de fonctionnement de cette association.

Le C.M. à l'unanimité des présents et du représenté : **10 voix pour** donne son accord pour attribuer une subvention de 350 €.

48h de la création

M. le Maire donne lecture d'un courrier du président du musée du tissage de Bussières qui organise du 05 au 08 novembre un important événement de grande ampleur, « les 48h de la création en terre de tisseurs » Afin de promouvoir le label «Terre de tisseurs, terre d'excellence » un concours de création sera organisé et doté d'un prix de 1 200 €.

Dans ce cadre une participation est demandée aux 21 communes membres de «Terre de tisseurs, terre d'excellence ». Une subvention de 60 € par commune permettrait d'attribuer ce prix.

Le C.M. à l'unanimité des présents et du représenté : **10 voix pour** donne son accord pour attribuer une subvention de 60 €.

### **Renouvellement de la convention avec l'Arche de Noé**

L'arche de Noé est un refuge qui accepte les chats errants de notre commune.

La convention est arrivée à son terme et il est nécessaire de la renouveler. Le montant de la convention pour 2020 est de 0,50 € par habitant.

Le C.M. à l'unanimité des présents et du représenté : **10 voix pour** donne son accord pour le renouvellement de cette convention

### **Proposition d'achat du bâtiment 5 rue de l'Ancienne Cure**

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Nicolas Marcel, daté du 06/12/2019, qui demande à reconsidérer son offre d'achat en raison des conclusions du diagnostic et de l'état avancé de dégradation qui s'accélère.

M. Marcel propose la somme de 2 000 € maximum. Dans le cas contraire la commune devra prendre les dispositions pour assurer la sécurité.

Après débat le C.M. à l'unanimité des présents et du représenté : **10 voix pour** accepte la proposition de M. Marcel d'un montant de 2 000 €.

### **Approbation du devis pour spectacle pyrotechnique**

Il s'agit du devis concernant le feu d'artifices qui est tiré traditionnellement le 14 juillet à l'étang.

La société de pêche étant « en sommeil » depuis la dernière assemblée générale, cette manifestation ne pourra être organisée cette année ainsi que le feu d'artifice.

### **Questions diverses :**

Michel Bussery rend compte de deux réunions auxquelles il a assisté.

**20 février.** Réunion en préfecture sur la couverture mobile visant à équiper les communes souffrant de « zones blanches », après un accord passé entre le gouvernement et les opérateurs de téléphonie mobile.

Les relevés réalisés sur la commune rendent compte de la couverture numérique : 2 opérateurs ont une couverture correcte, Free et Orange. Pour SFR et Bouygues, c'est médiocre.

Cependant notre commune n'a pas été retenue en raison de la présence d'un pylône émetteur existant sur lequel est installé « Free », sur lequel peut-être peuvent être hébergés d'autres opérateurs.

Une prochaine campagne sera déclenchée en avril prochain pour redéfinir les besoins.

**18 février.** Réunion à Panissières des délégués pédestres et VTT des communes organisée par l'association NPMM, « Nature et Patrimoine des Montagnes du Matin ». Trois points sont à souligner.

- ✓ Nécessité d'une bonne collaboration avec les services des communes pour l'entretien des chemins.
- ✓ Une convention a été passée entre l'association et l'office de tourisme Forez Est pour une meilleure collaboration dans la mise en valeur des circuits pédestres et VTT.
- ✓ Un projet ambitieux va être réalisé, qui relie les 21 communes classées « Terres de Tisseurs » avec un circuit de 158 kms. Ce projet est pris en charge par la communauté des Communes de Forez Est, conduit par l'Office de Tourisme, avec pour partenaires les musées Terres de Tisseurs, le CDRP Loire (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre) et l'association NPMM. Outre la mise en valeur de nos territoires, on peut espérer des retombées économiques dans les secteurs de la restauration et de l'hébergement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire

Gérard MONCELON

Le Secrétaire de Séance

Jean BOTHERON



## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du 10 mars 2020**

Présents : G. Moncelon, J. Botheron, X. Reynard , P. Morel, M. Bussery, R. Tissot, G. Nicolas, J.P. Bernard  
Absentes avec excuse : J. Padet qui donne procuration à G. Moncelon, G. Planche qui donne procuration à G. Nicolas  
Absent : E. Zgainski  
Secrétaire de séance : J. Botheron

### **Conseil Municipal du 24 février 2020**

Approbation du compte-rendu - **Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour**

### **Conseil municipal du 10 mars 2020**

Approbation de l'ordre du jour - **Unanimité des présents et représentés : 10 voix Pour**

### **Adoption de la convention entre la commune et l'École Associative Musique et Danse de Bussières et Balbigny**

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la présidente de l'école de musique demandant le renouvellement de la convention car 7 élèves de Néronde sont inscrits pour la période 2019/2020.

La participation par élève enfant se montant à 95 € la contribution de Néronde se monte à 665€.

Le C.M. à l'unanimité des présents et représentés : **10 voix Pour adopte la convention et donne son accord pour attribuer une subvention de 665 €.**

### **Mise à jour du tableau de classement des voies communales**

M. le 1<sup>er</sup> adjoint explique qu'il est nécessaire de réactualiser le tableau de classement des voies de la commune en raison de la mise en place de l'adressage qui a modifié quelques appellations, itinéraires, surface et longueurs.

Le tableau a été approuvé par délibération N°41/2017 le 11 juillet 2017. La mise à jour portera l'indice A en date du 10 mars 2020

Sont concernées par la mise à jour :

- Voies Communales : VC101,102,104,105,11,117,157,171,174
- Voies communales à caractère de Place : N° 188
- Chemins Ruraux : N°216, 227
- Longueur des VC : 17687 m (sans changement)
- Places : 4 255 m<sup>2</sup> (au lieu de 4 135 m<sup>2</sup>)
- Longueur chemins ruraux : 18 074m (au lieu de 18 089m)

Le C.M. à l'unanimité des présents et représentés : **10 voix Pour approuve la mise à jour du tableau de classement des voies communales**

### **Complément d'information sur le projet « déplacement du chemin de la Chapelle »**

Lors du C.M. du 24 février, M. Toinon géomètre avait relevé l'absence d'un document « structure en travers » qui devait donner des précisions sur la constitution de la fondation et de la structure de la chaussée.

M. le 1<sup>er</sup> Adoint donne lecture du document de l'entreprise de travaux publics Balmont retenue par M. Christophe Morel, détaillant les travaux :

- Établissement d'un devis pour un chemin de 3m de largeur
- ✓Décapage de la terre végétale et la mise en stock
- ✓Terrassement et remise en remblais des matériaux de bonne qualité et compacté par couche sur le chemin
- ✓La qualité de la mise en place des matériaux de fondation garantira la circulation des véhicules y compris de type agricole
- ✓Finition du chemin réalisée en concassé 0/40, soigneusement nivelé et compacté
- ✓Schéma de la coupe transversale du chemin ou l'on remarque la couche de base en remblais, la couche intermédiaire de 30cm en matériaux nobles compactés et la couche de surface en concassé 0/40 de 10cm d'épaisseur compacté et nivelé.

### **Vote du Conseil Municipal sur l'adoption ou non « déplacement du chemin de la Chapelle »**

M. le Maire donne la parole à M. le 1<sup>er</sup> Adjoint qui présente les réserves expresses contenues dans le point N° 1 et les recommandations émises par le commissaire enquêteur en conclusion de l'enquête publique en vue de l'acceptation ou non par le C.M. du nouveau projet avant travaux :

#### **Réserves (soumises au vote) :**

- ✓Établissement d'une étude et d'un dossier complet permettant de définir :
  - Les emprises exactes du nouveau chemin (plan topographique)
  - Les caractéristiques routières précises (plan du projet de chemin) :
    - Largeur de la chaussée
    - Pentes transversales
    - Rayons de raccordement à l'origine et à l'arrivée
  - Constitution de la fondation et de la structure de la chaussée (structure en travers)
  - Pentes longitudinales (profil en long)



M. Michel Bussery demande le rajout du point N° 4 (**réserves soumises au vote**)

Rappel : les réserves émises doivent être levées pour que l'avis devienne favorable, étant entendu que toutes les formalités légales et administratives, ainsi que les délais légaux d'éventuels recours seront scrupuleusement respectés et devront précéder la poursuite de l'opération.

M. Pierre Morel quitte la séance

M. le Maire demande le choix du vote.

M. le 1<sup>er</sup> adjoint demande un vote à bulletin secret.

Le C.M. à l'unanimité des présents et représentés par **9 voix Pour approuve l'adoption du « déplacement du chemin de la Chapelle »**

-Il est rappelé que le point numéro 3 des réserves concerne la réception technique des travaux : elle sera réalisée après le chantier par une commission du Conseil Municipal avec l'appui technique d'un homme de l'art.

-Il est à noter que le point numéro 4 des réserves a fait l'objet d'une discussion et que le nouveau plan établi par le géomètre en date du 10 février 2020 a été approuvé tel quel.

### **Permanence pour la tenue du bureau de vote des élections municipales du 15 mars 2020**

M. le Maire questionne chaque conseiller présent sur sa disponibilité le jour du vote.

### **Questions diverses – Dossiers en cours**

#### **Proposition d'achat du bâtiment 5 rue de l'ancienne Cure**

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Nicolas Marcel, daté du 07/03/2020, acceptant la proposition de la commune débattue lors du C.M. du 24 février, à savoir l'achat de ce bâtiment (à l'exception de la tour des œufs) pour un montant de 2 000€.

#### **Placette du cuvage**

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Hélène Pascal architecte, daté du 28/02/2020, donnant les conclusions de sa réunion avec des artisans en vue de la réhabilitation des 2 constructions de la placette du cuvage. Le projet total devrait être estimé aux environs de 100 000 € TTC. Pas de suite à ce projet. Poursuite de la réflexion.

#### **Puits (ancienne place du Tilleul)**

Lors des travaux, un ancien puits a été découvert entre la mairie et l'église. L'entourage en pierres a été réalisé, une margelle va être installée, il reste maintenant à compléter cet édifice par un dessus de puits en fer forgé avec poulie, chaîne, etc. L'ADN sera sollicitée pour se charger de cette réalisation qui correspond à son domaine d'action. En attente de réponse.

#### **Ordures ménagères. Implantation de conteneurs enterrés.**

La demande de la commune de Néronde a été retenue par la Communauté de Communes de Forez Est pour l'implantation de 5 conteneurs enterrés pour remplacer les conteneurs existant place du Palud.

L'achat et la pose des conteneurs sont financés par la CCFE, la fouille est financée par la commune.

Un essai de chargement avec Mme Dufour de la CCFE, M. Robert Tissot de la commune et la société SUEZ a eu lieu à l'emplacement des conteneurs actuels. Cet essai ne s'est pas révélé pertinent.

Un autre emplacement dans le même secteur a été étudié qui permettra un chargement efficace sous réserve de l'abattage d'un platane. Affaire à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire  
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de Séance  
Jean BOTHERON



## **Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du 28 mai 2020**

### **INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL**

L'an deux mil vingt, le vingt-huit mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Néronde proclamés par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2020 se sont réunis dans la salle HENRI IV de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.121-10 et L.121-5 du CGCT.

Présents : MMES et MM : BAUDOUIN René, BUSSERY Michel, CLAIRET Martin, FECHE Sébastien, GOUTAILLER Cyril, MONCELON Gérard, NICOLAS Geneviève, PLANCHE Geneviève, TISSOT Robert, REVEL Evelyne, TRIOMPHE Rodolphe.

Secrétaire de séance : Mme Geneviève PLANCHE

Date de convocation : 22 mai 2020

La séance est ouverte par M. Gérard MONCELON, Maire sortant, qui a procédé à l'appel nominal. Les résultats des élections qui se sont déroulées le 15 mars dernier ont été inscrits aux procès verbaux signés par le bureau et transmis en préfecture.

La liste conduite par M. Gérard MONCELON a obtenu 11 sièges

Sont élus :

- BAUDOUIN René
- BUSSERY Michel
- CLAIRET Martin
- FECHE Sébastien
- GOUTAILLER Cyril
- MONCELON Gérard
- NICOLAS Geneviève
- PLANCHE Geneviève
- REVEL Evelyne
- TISSOT Robert
- TRIOMPHE Rodolphe

M. le Maire déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020. Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal. Par conséquent, M. Gérard MONCELON, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant que Maire de Néronde, cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir M. Michel BUSSERY, en vue de procéder à l'élection du Maire.

M. Michel BUSSERY prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Il propose de désigner Mme Geneviève PLANCHE comme secrétaire.

Mme Geneviève PLANCHE est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

M. Michel BUSSERY dénombre 11 conseillers présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du CGTC est atteint.

**Il procède à l'élection du maire**, conformément aux articles L 2122-1 à L 2122-7 du CGTC

#### **Délibération 11/2020**

Il sollicite deux assesseurs : Mme Geneviève NICOLAS et M. Sébastien FECHE afin de constituer le bureau.

Il demande alors s'il y a des candidats.

Gérard MONCELON propose sa candidature.

Aucun autre candidat n'ayant postulé, M. Michel BUSSERY enregistre la candidature de M. Gérard MONCELON et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du doyen de l'assemblée.

M. Michel BUSSERY proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité requise : 6

A obtenu : M. Gérard MONCELON : 10 voix (DIX)

**M. Gérard MONCELON** ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé **Maire** et est immédiatement installé dans ses fonctions.

M. Gérard MONCELON prend la présidence et remercie l'assemblée.



## **Il propose l'élection des adjoints :**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif global du conseil municipal, M le Maire propose de fixer à 3 le nombre d'adjoints : A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à trois le nombre d'adjoints.

### **(Délibération 12/2020)**

M.le Maire rappelle que les adjoints au maire sont élus au scrutin secret à la majorité absolue, parmi les membres du Conseil Municipal.

Aussi, si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat ayant la moyenne d'âge la plus élevée est élu.

Un appel à candidature est effectué pour l'élection du **1<sup>er</sup> adjoint**

M. le Maire propose la candidature de **M. TISSOT Robert**.

Aucun autre candidat n'ayant postulé, M.le Maire invite les conseillers à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du Maire nouvellement élu.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11.

À déduire (bulletins blancs) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– 1<sup>er</sup> Adjoint : M. Robert TISSOT 10 voix (DIX)

Un appel à candidature est effectué pour l'élection du **2<sup>e</sup> adjoint**

M. le Maire propose la candidature de **Mme Geneviève PLANCHE**

Aucun autre candidat n'ayant postulé, M.le Maire invite les conseillers à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du Maire nouvellement élu.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

À déduire (bulletins blancs) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– 2<sup>e</sup> Adjoint : Mme Geneviève PLANCHE 10 voix (DIX)

Un appel à candidature est effectué pour l'élection du **3<sup>e</sup> adjoint**

M. le Maire propose la candidature de **M. Michel BUSSERY**

Aucun autre candidat n'ayant postulé, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du Maire nouvellement élu.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11.

À déduire (bulletins blancs) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– 3<sup>e</sup> Adjoint : M. Michel BUSSERY 10 voix (DIX)

Monsieur le Maire proclame les résultats :

### **(Délibération 13/2020)**

M. le Maire souhaite nommer **un conseiller délégué** pour le seconder dans les domaines de l'environnement et des espaces verts. Il propose la candidature de **M. Cyril GOUTAILLER**.

Cette candidature, soumise au vote du Conseil Municipal, est approuvée à l'unanimité.

## **CHARTRE DE L'ELU LOCAL**

Conformément à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, M. le Maire donne lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il remet aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire clôt la séance à 20 heures 30.

Prochaine réunion du conseil : jeudi 11 juin 2020

Le Maire  
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de Séance  
Geneviève PLANCHE,

## **Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du 11 juin 2020 à 20 heures**

Présents : MMES et MM : MONCELON Gérard, TISSOT Robert, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, TRIOMPHE Rodolphe, GOUTAILLER Cyril, FECHÉ Sébastien, CLAIRET Martin, REVEL Evelyne, BAUDOUIN René, NICOLAS Geneviève.

Secrétaire de séance : M. Michel BUSSERY - Date de convocation : 5 juin 2020

### **Conseil Municipal du 28 mai 2020**

Approbation du compte-rendu - **Unanimité des présents et représentés : 11 voix Pour**

### **Conseil municipal du 11 juin 2020**

Approbation de l'ordre du jour - **Unanimité des présents et représentés : 11 voix Pour**

### **Délégation de fonction et de signature aux Adjoints**

Le Maire donne lecture des documents qui donne délégation de fonction et de signature aux adjoints

**Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

### **Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de déléguer les compétences suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal (fixé à 150 000 € par année civile).
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

**Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

### **Délibération sur les Commissions Communales :**

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de commissions ou syndicats suivants, étant entendu que **M. le Maire, Gérard MONCELON, est président de toutes les commissions.**

#### **•COMMISSION VOIRIE-ASSAINISSEMENT :**

Membres : TISSOT Robert ; BAUDOUIN René ; CLAIRET Martin

#### **•COMMISSION FINANCES :**

Membres : MONCELON Gérard ; GOUTAILLER Cyril ; TRIOMPHE Rodolphe

#### **•COMMISSION BATIMENTS-CIMETIÈRE :**

Membres : TISSOT Robert ; FÊCHE Sébastien ; PLANCHE Geneviève

#### **•COMMISSION URBANISME – PATRIMOINE :**

Membres : PLANCHE Geneviève ; NICOLAS Geneviève ; REVEL Évelyne ; FÊCHE Sébastien ; BUSSERY Michel

#### **•COMMISSION ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE :**

Membres : GOUTAILLER Cyril ; NICOLAS Geneviève ; REVEL Évelyne ; FÊCHE Sébastien

#### **•COMMISSION TOURISME-CULTURE-COMMUNICATION (Office de Tourisme de Forez-Est, Médiathèque, Ecole de Musique) :**

Membres : PLANCHE Geneviève ; NICOLAS Geneviève ; CLAIRET Martin ; TRIOMPHE Rodolphe

**•COMMISSION VIE SCOLAIRE-PÉRI-SCOLAIRE-CANTINE-VIE ASSOCIATIVE :**

Membres : BUSSERY Michel ; CLAIRET Martin ; TRIOMPHE Rodolphe

**•COMMISSION APPEL D'OFFRES :**

Membres titulaires : MONCELON Gérard ; TISSOT Robert ; GOUTAILLER Cyril

Membres suppléants : FÊCHE Sébastien ; BAUDOUIN René ; NICOLAS Geneviève

**•COMMISSION DES IMPOTS :**

Membres : 24 membres proposés par le Maire

**•COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ÉLECTORALES :**

CLAIRET Martin

**•CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :**

Président : MONCELON Gérard

Membres du Conseil Municipal : BUSSERY Michel ; GOUTAILLER Cyril ; PLANCHE Geneviève ; REVEL Évelyne

Quatre membres extérieurs au Conseil Municipal seront sollicités.

**DÉLÉGUÉS STIEL :**

Titulaire : BUSSERY Michel

Suppléant : CLAIRET Martin

**DÉLÉGUÉS SIEMLY (Syndicat des eaux)**

Titulaires : TISSOT Robert ; BAUDOUIN René

Suppléant : FÊCHE Sébastien

**DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES :**

Titulaire : MONCELON Gérard

Suppléant : TISSOT Robert

**DÉLÉGUÉ ARMÉE-DÉFENSE :**

BAUDOUIN René

**Vote sur l'ensemble des commissions et délégations : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

**Délibération sur les Indemnités mensuelles Maire – Adjointes et Conseiller Délégué :**

L'Etat a sensiblement augmenté les indemnités notamment pour les communes rurales.

L'indemnité du Maire est fixée à 40,3% de l'indice brut (3889,40 euros), soit 1567,40 euros brut

Afin d'octroyer une indemnité au conseiller délégué, M. MONCELON propose de minorer son indemnité de 300 euros.

Le calcul de l'indemnité des adjoints correspond à 10,7% de l'indice brut, soit 416,16 euros

Les indemnités se répartissent donc suivant le tableau :

M. le Maire	Adjointes	Conseiller délégué
1267,40 euros brut	416,16 euros brut	300 euros brut

**Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

**Recensement 2021**

Geneviève NICOLAS accepte d'en être la coordinatrice.

**Convention pour un broyeur intercommunal**

Une convention est proposée à la signature par la Communauté des Communes de Forez-Est, pour la mise à disposition d'un broyeur pour les communes, moyennant la somme de 100 euros la journée.

Accord pour la signature de la convention : **Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

**Délibération sur le projet "École numérique"**

Michel BUSSERY présente le dossier constitué par la directrice de l'école, Mme Carole MATHÉ.

Il s'agit d'appel à projets "**Label Écoles numériques 2020**" afin d'équiper les classes d'outils numériques permettant des innovations pédagogiques, complétant les équipements déjà existants.

La somme investie est prise en charge pour moitié par la mairie, l'autre moitié étant versée sous forme de subvention par l'éducation nationale.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le devis présenté qui s'élève à 5 486 euros

**Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

### **Prime Covid 19**

M. Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer une prime exceptionnelle de 500 euros chacun à Mme Françoise VIAL pour le travail effectué en tant que secrétaire de mairie et à M. Albert GRANGE pour les services rendus à la voirie.

Pour accord des membres du Conseil : **Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

### **Délibération avenant EIFFAGE Travaux AGB**

Le Maire informe d'un avenant à signer avec la société EIFFAGE soit 6 064.97 € à déduire des factures d'EIFFAGE, correspondant à des prestations annulées.

Pour accord **Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

### **Délibération avenant SOGEA Travaux AGB**

M. le Maire informe d'un avenant à signer avec la Société SOGEA de 4 965.20 € correspondant à des prestations complémentaires.

Pour accord **Vote : 11 voix POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

### **Autres points abordés**

- Geneviève PLANCHE et Geneviève NICOLAS travaillent sur la rédaction d'un règlement de location des salles communales. La question sera reprise au prochain conseil.
- Robert TISSOT informe que notre commune a été retenue pour l'installation de containers enterrés au Palud. Une réunion publique d'information se tiendra en septembre.
- Michel BUSSERY accepte de rester délégué pédestre de la commune pour l'association Nature et Patrimoine du Matin. Autre délégué, Gilbert DAUPHIN pour l'association des Pas Coton.
- La commune s'inscrit à nouveau pour les concours de fleurissement proposé par l'association Nature et Patrimoine du Matin
- Gérard MONCELON informe que le département a accordé une subvention supplémentaire de 50 000 euros pour les travaux du centre-bourg. Cette subvention s'ajoute aux 150 000 euros déjà accordés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire clôt la séance à 22 heures 30.

Prochaine réunion du conseil : lundi 29 juin 2020

Le Maire  
G. MONCELON

Le Secrétaire  
M. BUSSERY



## INFORMATION VIE SCOLAIRE

La fin du confinement a permis la reprise de l'école dans des conditions bien particulières en raison du protocole sanitaire imposé.

Après la période de télé-enseignement pendant le confinement, la directrice Carole Mathé et Aline Mollard ont dû s'adapter et organiser au mieux les classes.

Nous les remercions vivement pour tout le travail réalisé.

Un grand merci également aux aides maternelles Claude Vial et Coralie Bertin pour l'encadrement dans les classes et les temps du périscolaire.

N'oublions pas non plus l'énorme tâche du nettoyage et de la désinfection des locaux assurés par Coralie et Suzanne Allais.

Enfin, nous tenons à remercier tous les parents pour leur collaboration, sans laquelle tous ces dispositifs successifs n'auraient pas pu être mis en place.



## Information Bibliothèque

En attendant la réouverture prévue en septembre, pendant l'été la bibliothèque fonctionnera sur rendez-vous en téléphonant à :

Eliane SAVARD : 06 75 30 87 39

Martine PACAUD : 06 47 82 57 35



## Association de pêche

Nouveau bureau de la pêche  
Président : Daniel DURAND  
Vice président : Vincent GUENAT  
Trésorier : Serge VIAL  
Secrétaire : Jean Marc VILLIER  
Vice secrétaire : Gilles CHAPUY

Ouverture  
Samedi 4 juillet au matin  
Les cartes seront vendues 10 €  
compte tenu de l'absence  
d'empoissonnement.



### Rassemblement annuel de motards

Juste avant le confinement, des motards venant de toute la France ont campé à l'étang à l'occasion de cette manifestation organisée par l'association des motards de Balbigny



### Une nouvelle activité à Gazot

Emmanuel TISSOT s'est lancé dans la production d'oeufs bio  
Début juin, 6000 poules ont été installées dans un bâtiment au top de la technologie situé dans un bel environnement d'environ 3 ha.

Nous souhaitons bienvenue aux poules et pleine réussite à cette entreprise.

### LES PAS COTON

Après la pause imposée par la crise sanitaire, les marcheurs des Pas Coton ont repris du service, dans un premier temps pour nettoyer des portions de chemins des trois circuits de la commune. Lundi 15 juin, la première marche post confinement a réuni une douzaine de marcheurs, heureux de se retrouver.





## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DU 3<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2020

Cette année, les concerts « Jeux d'Ensemble » auront lieu uniquement à l'église de Néronde à 20H30 les :

**Vendredi 7 Août**

**Samedi 8 Août**

**Dimanche 9 Août**

**dans le respect des prescriptions liées au COVID 19**



# INFORMATIONS DE LA MAIRIE

## **Rappel**

Par mesure d'hygiène et de propreté des rues, les propriétaires de chiens doivent les tenir en laisse et ramasser leur déjections, des sacs « toutounettes » sont à disposition à la mairie.

## **Le brûlage à l'air libre est polluant et interdit**

Depuis le 4 mai de cette année 2020, l'arrêté municipal N° 13/2020 interdit, au titre de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et déchets verts sur le territoire communal.

La réglementation visant à la réduction de la pollution de l'air et à la sauvegarde du climat s'impose à notre commune disposant de l'accès à une déchetterie de proximité.

Ce sont la tranquillité, la salubrité et la sécurité des habitants qui se verront améliorés car le brûlage de 50 Kg de végétaux émet autant de particules fines que 5900 kms parcourus par une voiture diesel récente (18400 kms pour 1 véhicule essence), 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul et 70 à 920 trajets en moyenne pour rejoindre une déchetterie située à 20kms.

La pollution olfactive est également à prendre en compte car elle est souvent un sujet de discorde entre voisins.

**Le non-respect de cette interdiction est sanctionné par une amende de 450€**



Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, le choix du mélange « goudron » pour la partie chaussée et « béton désactivé » réservé au trottoirs et autres zones piétonnes valorise l'ensemble du village.

Cependant, afin de conserver en bon état la structure en béton désactivé, le stationnement des véhicules y est interdit (salissures – fuites d'huile impossible à détacher).

Comptant sur votre compréhension et dans l'intérêt général, nous vous remercions de respecter et de faire respecter ces consignes.

Si des personnes ou des associations voulaient un article ou faire passer une information sur  
NERONDE.COM

la commission culture en serait ravie  
contact à la mairie ou au 04 77 27 38 06

Animateur de réalisation et de publication :  
Commission « Culture et Communication »

si votre voisin n'a pas eu ce n°, il peut le demander en mairie.

Ne pas jeter sur la voie publique